



Procès-verbal

du Conseil d'Administration du 24 janvier 2013

Date 8 mars 2013

Auteur Jean-Pierre HUGUES Référence LFP.PV.CA.2013.01.24

Réunion du 24 janvier 2013

Président Frédéric THIRIEZ

Présents MM. Jean-Michel AULAS, Luc BRUDER, Bernard CAIAZZO, Francis COLLADO, Loïc FERY, Sylvain KASTENDEUCH, Vincent LABRUNE, Damien LEDENTU, Henri LEGARDA, Jean-Raymond LEGRAND, Jean-Pierre LOUVEL, Laurent NICOLLIN, Philippe PIAT, Didier QUILLOT, Patrick RAZUREL, Pierre REPELLINI, Eric ROLLAND, Laurent VALLEE, Jean VERBEKE.

Excusés MM. Jean-Pierre DENIS (représenté par Frédéric THIRIEZ), Jean-François FORTIN (représenté par Jean-Pierre LOUVEL), Alain GIRESSSE (représenté par Sylvain KASTENDEUCH), Frédéric de SAINT-SERNIN (représenté par Henri LEGARDA), Michel SEYDOUX

Assistent M. Jean-Pierre HUGUES.
M. Philippe DIALLO.
MM. Jérôme BELAYGUE, Jérôme PERLEMUTER, Arnaud ROUGER.
Mlle Julie HEBERT.

Le Conseil,
réunissant la présence effective du tiers au moins de ses membres présents ou représentés,
peut valablement délibérer.



Procès-verbal

du Conseil d'Administration du 24 janvier 2013

1. Adoption des précédents procès-verbaux

Le Conseil,

adopte les procès-verbaux des réunions tenues par :

-  le Conseil d'administration, le 29 novembre 2012
-  le Bureau téléphonique, le 21 décembre 2012

2. Renouvellement des Commissions de la LFP

Le Conseil,

procède au renouvellement pour quatre ans des commissions de la LFP conformément au document ci-joint,

décide par ailleurs la création du Comité Stratégique Stades qui jouera un rôle central dans le développement d'un nouveau modèle économique des stades

3. Trophée des Champions

Le Conseil,

décide d'organiser le prochain Trophée des Champions à Libreville, au Gabon avec le soutien total des autorités gabonaises. Le match aura lieu le samedi 3 août 2013.

Cette décision s'inscrit dans la stratégie de développement de la Ligue 1 à l'international, et notamment en Afrique Sub-saharienne, un territoire qui représente 30% des revenus des droits TV à l'international. Ce choix constitue également une opportunité d'intensifier les échanges entre le football français et le football africain. Organiser le Trophée des Champions au Gabon est ainsi un moyen de rendre à l'Afrique, dont plus de 110 joueurs évoluent en Ligue 1 cette saison, ce qu'elle apporte au football français.

4. Calendrier général 2013/2014

Le Conseil,

adopte le projet de calendrier général de la saison 2013/2014 tel qu'annexé au présent PV et le transmet au Comité exécutif de la FFF, qui se réunira le 6 février 2013.



Procès-verbal

du Conseil d'Administration du 24 janvier 2013

La première journée de Ligue 1 se disputera le samedi 10 août 2013 avec un match d'ouverture le vendredi 9 août 2013 auquel prendra part le champion de France. La dernière journée aura lieu le samedi 17 mai 2014.

Le championnat de Ligue 2 démarrera le vendredi 2 août 2013 et s'achèvera le vendredi 16 mai 2014.

En Ligue 1 et en Ligue 2, dans l'objectif d'une lisibilité optimale du championnat, seules deux journées se disputeront en semaine :

- 7^e journée (25 septembre) et 16^e journée (16 décembre) de Ligue 1.
- 8^e journée (24 septembre) et 36^e journée (6 mai) de Ligue 2.

La trêve hivernale est programmée du lundi 23 décembre 2013 au vendredi 3 janvier 2014. La finale de la Coupe de la Ligue se déroulera le samedi 19 avril 2014.

5. Suivi de la décision du CA du 30 mai 2012 concernant la classification des stades de Ligue 1 et de Ligue 2

Le Conseil,

prend connaissance du document réalisé par la Commission des stades suite à sa décision du 30 mai 2012 et annexé au présent PV,

félicite les clubs pour les travaux entrepris afin de réaliser les aménagements nécessaires à la mise à niveau des installations,

rappelle qu'à défaut de finalisation de ces aménagements pour le début de la saison 2013/2014, les clubs de Ligue 1 et de Ligue 2 dont les installations ne répondent pas aux critères exigés pour le niveau 1 seront tenus de proposer un terrain de repli conforme à ces caractéristiques.

6. Licence clubs : adaptation du règlement et des critères

Les évolutions de la licence club portent notamment sur les critères d'évaluation des pelouses, de l'accueil des spectateurs et de la sécurité avec notamment :

- des critères plus exigeants concernant les pelouses naturelles et synthétiques qui permettront d'apprécier de manière plus fine leur entretien.



Procès-verbal

du Conseil d'Administration du 24 janvier 2013

- une meilleure prise en compte des espaces de restauration et des sanitaires dans les zones spectateurs.
- la mise en place de nouveaux critères en matière de sécurité pour une plus grande exigence sur les infrastructures et les dispositifs de sécurité mis en place les soirs de match.

Les critères des centres de formation et de structuration salariée évoluent également.

Par ailleurs, la procédure de délivrance de la licence évolue. La décision d'octroi de la licence 2013-2014 sera décalée d'un mois avec une décision du Conseil d'Administration début juillet 2013. Une procédure spécifique pour les clubs ayant fait l'objet d'un premier avis négatif par la Commission de gestion de la licence leur permettra de présenter une seconde fois leur dossier et d'être entendus avant le 1^{er} septembre 2013.

En conséquence,

Le Conseil,

adopte le règlement ainsi que les critères de la licence club pour la saison 2013-2014 tels qu'annexés au présent PV,

fixe la nouvelle composition de la commission de gestion comme suit :

- 1 membre indépendant, ni salarié ni membre d'un organe de direction d'un club préside la Commission, M. Hugues MOUTOUH,
- 1 représentant de la FFF,
- 1 expert Stades, sur proposition du Comité stratégique Stades de la LFP,
- 1 membre représentant les acteurs, sur proposition de l'Union des Acteurs du Football, et un suppléant.
- 1 membre d'un club qui évoluera en Ligue 1 lors de la saison pour laquelle la licence est délivrée, proposé par l'UCPF, et un suppléant, participant exclusivement aux travaux relatifs aux demandes des clubs de Ligue 2, avec voix consultative,
- 1 membre d'un club qui évoluera en Ligue 2 lors de la saison pour laquelle la licence est délivrée, proposé par l'UCPF, et un suppléant, participant exclusivement aux travaux relatifs aux demandes des clubs de Ligue 1, avec voix consultative.

7. Questions diverses



Procès-verbal

du Conseil d'Administration du 24 janvier 2013

7.1. Programmation des matches

Le Conseil,

après un large échange de vues sur les questions de reprogrammation d'une journée déjà programmée par les diffuseurs et également sur les éléments explicatifs des choix effectués,

décide que,

faute de l'accord des deux clubs concernés, toute reprogrammation d'un match est de la compétence du Bureau du CA ou du CA,

une grille de quelques questions à poser aux diffuseurs au moment de leurs choix doit être proposée à la prochaine réunion de la Commission du Développement Economique,

7.2. Délibération du CSA sur les courts extraits

Le Conseil,

vote le principe d'un recours contre la délibération du CSA selon les modalités les plus adaptées y compris sous forme d'un recours porté par un GIE regroupant d'autres organisations sportives.

7.3. Situation de l'AS MONACO

Le Conseil,

prend connaissance des analyses juridiques effectuées par le cabinet Villemot sur la situation de l'AS MONACO dans les championnats professionnels français et des avantages économiques qui en découlent,

affirme qu'il est impératif, pour l'équité des championnats professionnels français, que l'ensemble des clubs participants soient soumis au même régime fiscal et social,

constate que pour atteindre cet objectif, il convient de préciser dans les règlements de la LFP que la société commerciale de tout club jouant dans les championnats professionnels français doit avoir son siège de direction effective en France,

demande qu'un projet de délibération en ce sens soit proposé à un prochain Conseil d'administration.

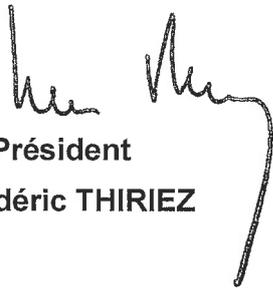


Procès-verbal

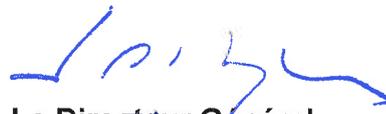
du Conseil d'Administration du 24 janvier 2013

8. Calendrier des prochaines réunions

- ✦ Jeudi 21 mars 2013 à 14 h 30, Conseil d'administration de la LFP
- ✦ Jeudi 18 avril 2013 à 14 h 30, Conseil d'administration de la LFP
- ✦ Jeudi 13 juin 2013 à 14 h 00, Conseil d'administration de la LFP
- ✦ Jeudi 13 juin 2013 à 16 h 30, Assemblée Générale de la LFP



Le Président
Frédéric THIRIEZ



Le Directeur Général
Jean-Pierre HUGUES